

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-009-11518/22/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Athelia Entreprendre - Approbation d'une convention 20127

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence a affirmé, à travers le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence « AMP2R », sa volonté de répondre à un objectif impératif de transition écologique encourageant les circuits courts et l'économie circulaire. Le soutien aux démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) dont l'objectif est d'optimiser les ressources sur un territoire à travers la mise en place de synergies entre acteurs, s'inscrit dans ce cadre.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de mobilité. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités.

Enfin, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interrogent de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

La zone d'activité Athelia de La Ciotat a été créée en 1987, simultanément à celles d'Aubagne et de Gémenos, à l'initiative du Ministère de l'Industrie. L'objectif était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer). La zone d'activité s'étendant sur près de 110 hectares regroupe aujourd'hui 300 entreprises de toutes tailles et plus de 4 000 salariés. La Métropole Aix-Marseille-Provence vient d'achever l'aménagement de l'ultime tranche Athelia V de 24 ha dont la commercialisation est en cours ; l'objectif étant d'accueillir 1500 emplois supplémentaires à terme.

Athelia Entreprendre, association loi 1901 créée en 2002, est devenue un acteur économique incontournable de La Ciotat et du bassin de l'Est métropolitain. C'est un partenaire de référence en matière de développement économique aux côtés des collectivités territoriales.

Chiffres clés :

- 223 adhérents (contre 195 en 2021)
- 105 bénévoles
- 8 commissions composées de membres bénévoles : dirigeants, collaborateurs des entreprises adhérentes et acteurs économiques locaux.
- Une équipe permanente de 4 personnes (3 CDI et 1 alternant)

L'association Athelia Entreprendre œuvre à faciliter le développement des entreprises adhérentes. En 2021, elle a mis en place un programme varié d'animation et de communication axé sur des thématiques telles que :

- Dimension économique et sociale :

En organisant des événements reconnus, l'association favorise les échanges entre les entreprises. En 2020, a été lancé Athelia Le Club chargé d'organiser des rencontres privilégiées destinées exclusivement aux dirigeants des entreprises adhérentes.

En outre, les sept associations de zones d'activité du bassin Est (Apage, Roca Fortis, Athelia Entreprendre, LEHV, Pôle Alpha, Les Paluds, Napollon) sont associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre pour mutualiser l'organisation de deux événements communs à savoir une journée d'échanges entre les entreprises « Business Buzz » et une journée à destination des demandeurs d'emploi « Job Boost. L'édition 2020 de Job Boost a été organisée sous un format numérique à distance compte tenu du contexte sanitaire (350 participants).

- Dimension environnement et énergie :

Des démarches engagées dès 2015 par l'association ont permis une double certification ISO 14 001 et 50 001 de la zone d'activité ainsi que l'obtention du label «Parc +». Souhaitant aller plus loin dans ses actions et s'engager dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale et l'association avec le soutien de la Région et de l'ADEME l'association a recruté une chargée de mission en Mai 2020. Elle pilote le projet EIT « PHOENIX, Vos flux ont une seconde vie » qui vise à créer des synergies de flux entre entreprises et diminuer la consommation des ressources à l'échelle de la zone industrielle. Ce projet a fait l'objet d'un soutien en 2019 de la Région et de l'ADEME par le biais du cadre d'intervention « Pacte territorial pour la transition écologique et économique - Promouvoir la coopération et la mutualisation interentreprises par l'Ecologie Industrielle et Territoriale », à travers une subvention de 76 500 € pour la période allant de 2019 à 2022.

Le projet Phoenix est structuré autour de 4 axes :

- Gestion des flux de matière

- Gestion de la biodiversité
- Mobilité durable
- Gestion énergétique

L'objectif de cette démarche est d'expérimenter des outils et actions de performance environnementale qui pourront ensuite être essaimés. Le cabinet Eco-Conseils Méditerranée accompagne le projet. 8 entreprises pilotes sont impliquées et ont réalisé des diagnostics de flux. Athelia Entreprendre, propose désormais la réalisation de diagnostics pour le reste des entreprises adhérentes de la zone afin de développer le panel de synergies de substitution ou de mutualisation possibles. L'objectif est d'en réaliser 30 au total.

L'association souhaite aujourd'hui pouvoir continuer à travailler et préserver les synergies qui auront été identifiées lors de ce projet même après la fin du versement des subventions de la part de l'ADEME et la Région PACA. Aussi, elle recherche dès à présent des subventions pour pérenniser le projet en 2022. L'objectif est de faire en sorte que l'écologie industrielle et territoriale puisse faire partie intégrante du parc d'activités au travers des services et de l'expertise proposés par la commission environnement énergie de l'Association Athelia Entreprendre.

- Promotion des mobilités alternatives :

Depuis 2009 la commission Mobilité Durable a mis en place un certain nombre d'actions. Plusieurs enquêtes de mobilité, en 2009, 2013 et 2018, ainsi qu'une analyse du risque routier ont été réalisées. Des résultats ont été obtenus comme par exemple la coordination des horaires de bus et de TER. Une variété de supports de communication ont été créés, notamment en lien avec la mise en place d'un site de covoiturage créée en 2012 et modernisé en 2018. Depuis 2018, le rapport PDMEC, ou Plan de Mobilité Employeurs Commun (ex PDMIE) des entreprises de plus de 100 salariés partenaires de la commission Mobilité est réalisé par l'association du fait de l'obligation réglementaire qui les vise. Ce plan s'inscrit dans une démarche de Développement durable et permet à ces entreprises d'initier des actions de mobilité pour ses salariés.

Le Budget prévisionnel global de l'association est de 320 467 euros en 2022; avoisinant le budget de l'année 2021 s'élevant à 323 225 euros en 2021.

Le montant des subventions publiques sollicitées s'élève à 122 667 euros, soit 41,8% du budget total. Il est significatif de noter que l'autofinancement généré par les cotisations perçues et les partenariats privés conclus approche les 49%.

L'association Athelia Entreprendre sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence pour une subvention globale de 38 000 euros au titre de ses compétences Développement économique et Mobilité pour l'année 2022.

Pour rappel, le Conseil de Territoire Marseille-Provence soutient financièrement l'association de zones d'activité Athelia Entreprendre depuis 2017 au titre de sa compétence développement économique.

Compte tenu de ces objectifs, il est proposé d'attribuer une subvention globale de fonctionnement à l'association Athelia Entreprendre à hauteur de 28 000 pour l'exercice 2022, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement global de 10 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence au titre de la compétence Développement Économique.
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 8 000 euros dans le cadre des actions d'Écologie Industrielle territoriale menées au titre du Développement Economique
- Une subvention de fonctionnement global de 10 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité d'employeurs commun, dans le cadre de la compétence Mobilité.

Les subventions attribuées en 2022 feront l'objet d'une convention avec Athelia Entreprendre, le montant global des subventions ayant dépassé le seuil des 23 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 4 mai 2022.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants
- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur du développement économique de son territoire
- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de l'environnement et de l'écologie industrielle

Délibère

Article 1 :

Est attribuée au titre de l'année 2022, une subvention de 28 000 euros ventilée ainsi :

- Une subvention de fonctionnement global de 10 000 euros sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence au titre de la compétence Développement Économique.
- Une subvention de fonctionnement spécifique de 8 000 euros dans le cadre des actions d'Écologie Industrielle territoriale menées au titre du Développement Économique
- Une subvention de fonctionnement global de 10 000 euros pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité d'employeurs commun, dans le cadre de la compétence Mobilité.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires au titre de la compétence de Développement Economique sont inscrits à hauteur de :

- 10 000 euros à l'État Spécial du Territoire Conseil de Territoire Marseille-Provence en section de fonctionnement, sous politique B370 – chapitre 65 - nature 65748 - fonction 67
- 8 000 euros sur le Budget principal en section de fonctionnement, sous politique B370 – chapitre 65 - nature 65748 - fonction 67

Les crédits nécessaires au titre de la compétence Mobilité sont inscrits à hauteur de 10 000 euros au budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous politique A710 nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY